

Les Nouvelles calédoniennes – 12 janvier 2018

Une convention pour améliorer la gestion de l'eau

ENVIRONNEMENT. Préserver la ressource et valoriser les déchets des stations d'épuration font partie des axes sur lesquels la Calédonienne des Eaux et la mairie s'engagent à travailler.

La mairie a délégué les services de l'eau et de l'assainissement à la Calédonienne des Eaux (CDE) en 1989. Le dernier contrat, signé en 2009, court sur vingt ans. Mais apparemment, il ne suffit pas. La commune et la CDE, filiale de Suez, entendent aller plus loin, « en termes d'actions et de prise de conscience. Nous avons des objectifs communs à atteindre », a introduit Sonia Lagarde, la maire, hier matin, en préambule de la signature d'une convention qui comprend quatre axes de développement.

■ Consommer moins

La ressource étant limitée, il s'agit de la préserver. « Cela passe d'abord par la réduction de la consommation dans les bâtiments publics », indique Sonia Lagarde. Mais aussi par la création de dispositifs de contrôle. « Repérer et réparer plus rapidement les fuites et installer des compteurs intelligents, qui surveillent la consommation en continu », développe Bernard Camus, directeur général Eau France du groupe Suez.

Une phase test de pose de ce type de compteurs est prévue dans les bâtiments communaux. Autre mesure, la création d'un forage à la pépinière municipale, grosse consommatrice d'eau, avec 30 000 m³ à l'année, principalement pour l'arrosage. Des études doivent être lancées.

■ Utiliser les déchets des stations

L'idée est de valoriser les sous-produits générés par le processus de traitement des eaux usées. Par exemple, à la station d'épuration de Sainte-Marie, un système permet de traiter les sables de curage des réseaux d'assainissement. « Cela représente 80 tonnes par an, on peut les utiliser pour des travaux de pose de réseau plutôt que de prendre le sable ailleurs, dans la rivière par exemple », affirme Magali Garnier, chef de division performance des services délégués à la mairie.



Photo A.-C.P.
Bernard Camus, à gauche, directeur général Eau France du groupe Suez, Sonia Lagarde, maire de Nouméa, et Didier Vallon, directeur des filiales outre-mer Eau France, lors de la signature de la convention, hier.

Les eaux usées traitées peuvent également être utilisées pour arroser les espaces publics. C'est le cas avec celles qui sortent de la station de Rivière-Salée et qui sont dirigées vers le golf de Tina.

L'absence de réglementation ne permet pas encore d'élargir le système, mais un travail pour adapter la législation est en cours. Les boues issues des Step sont également employées en épandages dans l'agriculture. L'objectif serait de développer cet usage, voire de créer une filière locale.

■ Contrôler l'eau en baie de Sainte-Marie

Le point de rejet de la station d'épuration de Sainte-Marie se trouve dans le canal de Magenta, dans la mangrove de la presqu'île de Ouémo. Si un suivi environnemental est opéré, la CDE et la ville souhaitent le renforcer en implantant une bouée Sirene en sortie de baie afin de procéder à des analyses complémen-

taires. « La bouée sera mise dans le chenal de Magenta, dans le but de suivre l'ensemble des rejets dans la zone », précise Magali Garnier.

Autre volonté d'aménagement dans ce secteur, des brumisateurs seront disposés le long de la promenade Vernier. Le premier devrait être installé dans le courant de l'année.

■ Des carafes dans les cantines

La mairie entend « responsabiliser » les Nouméens en distribuant des supports. Un Guide de l'eau potable a été publié l'an dernier. Un volet sur le thème de l'assainissement est dans les tuyaux pour 2018. Il s'agit également d'inciter la population à ne pas gaspiller et à privilégier l'eau du robinet à celle en bouteille. La fabrication d'une série de carafes à bouchon pour les cantines et les restaurants de la capitale est annoncée, dont au moins 1 000 seront financées par la CDE.

La CDE s'engage financièrement

Didier Vallon, directeur des filiales outre-mer Eau France l'a glissé, hier : « Il y a beaucoup de choses à notre charge dans cette convention. C'est un engagement financier. » Un ensemble de mesures que les deux partenaires promettent de mettre en œuvre dans le cadre de cette convention, en vigueur jusqu'à fin 2020. Parallèlement, la ville réfléchit à un schéma directeur de l'eau potable, qui mènera sans doute à des évolutions. « Par exemple, énonce Magali Garnier, il dira si on réhabilite l'usine de traitement du Mont Té, qui date de 1954, ou si on construit une nouvelle. »